



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIOR INC. - TSX CROISSANCE (VIO), FRANCFORT (VL5)

VIOR ADOPTE UN RÉGIME DE PROTECTION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Québec, le 11 février 2008 – *Vior inc.* annonce que son conseil d'administration (le « conseil ») a adopté un régime de protection des droits des actionnaires (le « régime ») afin d'assurer que les actionnaires reçoivent la juste valeur de leurs actions en cas d'une offre publique d'achat de la société. Le régime est en vigueur dès aujourd'hui et accorde au conseil et aux actionnaires plus de temps pour étudier une offre d'achat non sollicitée. Le régime vise à décourager de façon coercitive une offre d'achat injuste et permet au conseil d'examiner des alternatives pour maximiser la valeur des actionnaires advenant une telle offre.

Le régime n'est pas proposé en réponse à une prise de contrôle spécifique de *Vior* en cours ou imminente. Le régime est sujet à l'approbation de la Bourse de Croissance et doit être adopté par les actionnaires au cours d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu au plus tard le 11 août 2008. À moins qu'il ne se termine en vertu de son application, le régime prendra fin lors de la troisième assemblée annuelle des actionnaires de *Vior* suivant l'assemblée extraordinaire permettant son adoption, à moins qu'il ne soit reconfirmé et reporté à une date ultérieure lors de cette assemblée annuelle.

Selon le conseil d'administration de la Société, la publication du plus récent rapport d'évaluation des ressources du projet Douay, en conformité avec le Règlement 43-101 (voir notre communiqué du 7 novembre 2007), a créé un environnement propice à une offre d'achat opportuniste qui pourrait ne pas être favorable aux actionnaires. Conséquemment, le conseil a approuvé ce régime dont les bénéfices profiteront aux actionnaires advenant une offre d'achat sur *Vior*.

Les bons de souscription émis en vertu du régime pourront être exercés seulement lorsqu'une personne, ou un groupe relié, achète ou fait part de son intention d'acquérir une participation de 20 % ou plus du capital-actions de *Vior* sans se conformer à la clause « offre autorisée » ou sans l'autorisation du

conseil d'administration. Advenant une telle offre, chaque bon de souscription, lorsque souscrit, permet à son détenteur, autre que la personne acquéreuse ou le groupe relié, d'acheter des actions de *Vior* à forte escompte par rapport au prix du marché prévalant à ce moment.

Selon le régime, une « offre autorisée » est une offre faite à tous les actionnaires de *Vior* pour une durée d'au moins 60 jours. À la fin de cette période, si un minimum de 50 % des actions, autres que celle détenues par l'acheteur ou un groupe relié, ont été déposées, l'acheteur pourra acquérir et payer pour ces actions mais doit prolonger son offre pour une période additionnelle de 10 jours offrant ainsi la possibilité à tous de déposer leurs actions.

Le régime proposé est semblable à d'autres régimes de protection des droits des actionnaires adoptés récemment par différentes sociétés canadiennes et approuvés par leurs actionnaires. Le document intégral relié à ce régime de protection des droits des actionnaires sera disponible sur SEDAR sous peu.

Profil

Vior est une société d'exploration minière en pleine croissance ayant pour objectifs, l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de projets aurifères et de métaux de base de qualité dans des régions minières reconnues et accessibles du Québec. La société est l'unique détentrice du projet aurifère Douay qui, selon un dernier rapport indépendant conforme au règlement 43-101, contient des ressources inférées totalisant 1,85 million d'onces d'or et des ressources mesurées et indiquées qui totalisent 269 000 onces d'or (voir notre communiqué du 7 novembre 2007). *Vior* est constamment à la recherche de nouvelles opportunités offrant un potentiel d'exploration supérieur. La société *Vale Inco Limited* détient 11 % du capital-actions de *Vior*.

Pour de plus amples informations :

Patrick Bradley

Président

514-235-1409

pbradley@vior.ca

Site internet : www.vior.ca

Sedar : Société d'exploration minière *Vior Inc.*

La bourse de croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude du présent communiqué de presse.